

Paris, le 15 juin 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accès aux soins : la Mutualité Française poursuit son engagement

A l'occasion de son Assemblée Générale, qui s'est tenue aujourd'hui à Paris, la Mutualité Française a réaffirmé sa volonté de s'engager dans la mise en œuvre de solutions concrètes pour favoriser l'accès aux soins en France. Cet engagement s'est traduit par l'adoption à l'unanimité, par les 1 000 délégués mutualistes présents, d'une déclaration⁽¹⁾ qui acte de la volonté de la Mutualité Française de s'impliquer dans l'amélioration du système de santé.

Pour Etienne Caniard, Président de la Mutualité Française, tous les ingrédients sont aujourd'hui réunis pour que notre système de santé conduise plus massivement encore à l'exclusion des soins. C'est inacceptable et indigne de notre pays. Pour éviter cet écueil, une vision à long terme de notre système de santé est désormais indispensable.

Pour la Mutualité Française, ces mesures sur le long terme doivent poursuivre deux objectifs :

- **la maîtrise des restes à charge pour tous**, en ville comme à l'hôpital, pour faire de l'accès aux soins pour tous tout au long de la vie une réalité,
- **l'organisation d'un vrai parcours de soins** qui privilégie les soins de premiers recours.

Pour réaliser ces objectifs, plusieurs conditions doivent être réunies, notamment :

- **la maîtrise des dépassements d'honoraires** pour un retour à des tarifs opposables, transparents, sans reste à charge pour les patients,
- **une juste rémunération des professionnels de santé**, qui sont dans la grande majorité en secteur 1, afin de renforcer l'attractivité du secteur 1,
- **l'absence d'avance de frais** pour les soins de premier recours,
- **le droit pour les mutuelles de négocier**, notamment dans l'optique, les audio-prothèses ou le secteur dentaire.

Le mouvement mutualiste se dit prêt à prendre sa part de responsabilité pour atteindre ces objectifs. Il s'engage également à investir pour développer l'offre de premier recours sur l'ensemble du territoire.

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

⁽¹⁾ L'intégralité de cette déclaration se trouve, en pièce-jointe.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

www.mutualite.fr